

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

247/15

06/05/2015

L'UE signe un accord d'exemption de visa avec les Émirats arabes unis

Le 6 mai, l'UE et les Émirats arabes unis ont signé un **accord d'exemption de visa de court séjour** lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Bruxelles. L'accord a été signé, au nom de l'UE, par les représentants de la présidence lettone du Conseil et ceux de la Commission européenne et, au nom des Émirats arabes unis, par l'ambassadeur Sulaiman Hamid Al Mazroui.

Le nouveau régime de visa **permet aux citoyens de l'UE et aux ressortissants des Émirats arabes unis qui se rendent sur le territoire de l'autre partie de se déplacer sans obligation de visa** pour un séjour d'une durée de **90 jours** sur toute période de 180 jours.

Afin de bénéficier d'une exemption de visa, les citoyens de l'UE et les ressortissants des Émirats arabes unis doivent être titulaires d'un passeport ordinaire, diplomatique, de service/officiel, ou spécial, en cours de validité. L'exemption de visa s'applique à toutes les catégories de personnes et à quelque motif de voyage que ce soit (par exemple, tourisme, visites culturelles, activités scientifiques, visites familiales, affaires, etc.), hormis l'exercice d'une activité rémunérée.

Avant de pouvoir être conclu, l'accord doit à présent être envoyé au Parlement européen en vue d'obtenir son approbation. Toutefois, **il s'appliquera à titre provisoire à compter du 6 mai 2015.**

L'Irlande et le Royaume-Uni ne seront pas soumis à l'application de cet accord, conformément aux protocoles annexés aux traités de l'UE. Le régime des visas dans ces États membres demeure soumis à leur législation nationale.

- [Accord entre l'Union européenne et les Émirats arabes unis relatif à l'exemption de visa de court séjour](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press